



N°2
31 mai 2024

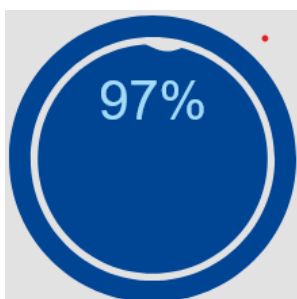
Sommaire

- État des ressources
- Météo/Climat
- Conseils et suivi état hydrique
- Infos diverses



ETAT DES RESSOURCES : BARRAGES

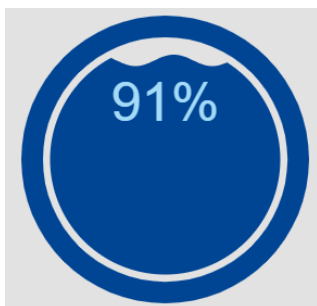
Naussac



179,63 Mm³ au 31 mai 2024
Remplissage quasi-total du barrage grâce au pompage (qui a fonctionné du 10 février à la fin avril) et à la dérivation du Chapeauroux.

Vous trouverez la courbe de remplissage du barrage dans le bulletin de suivi des cours d'eau.

Villerest



120,44 Mm³ au 22 mars 2024

Barrage plein.
Niveau maintenu à 90% environ pour pouvoir écrêter les crues.

Barrage de la Sep

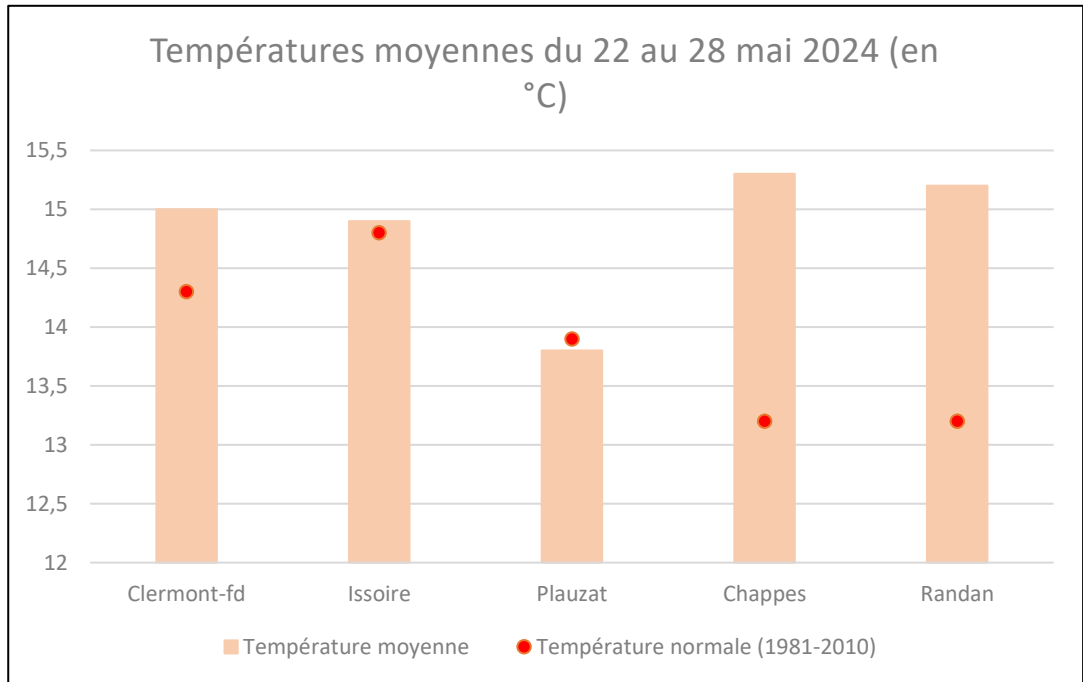
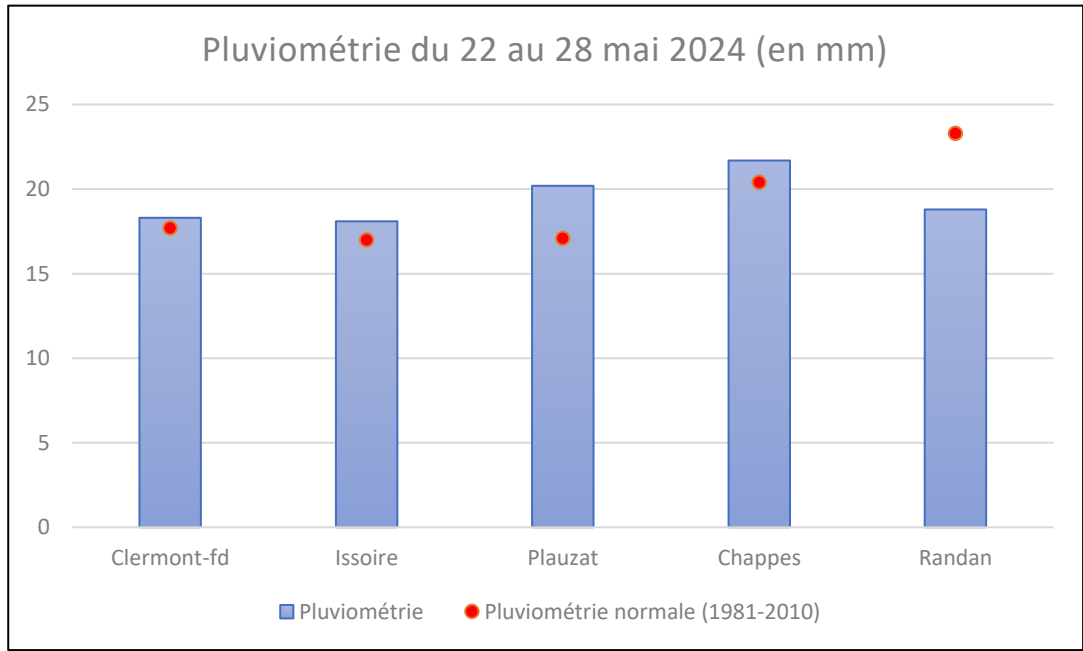
Le barrage de la Sep est plein et surverse actuellement (31 mai) à 400 m³/h.

Il surverse depuis le mois d'avril.

Débits des cours d'eau : voir bulletin de suivi des débits.

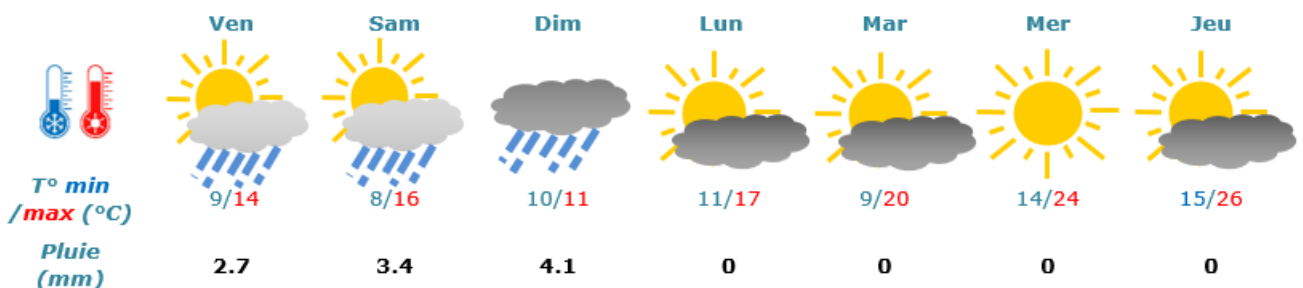


MÉTÉO ET CLIMAT



Prévisions météo

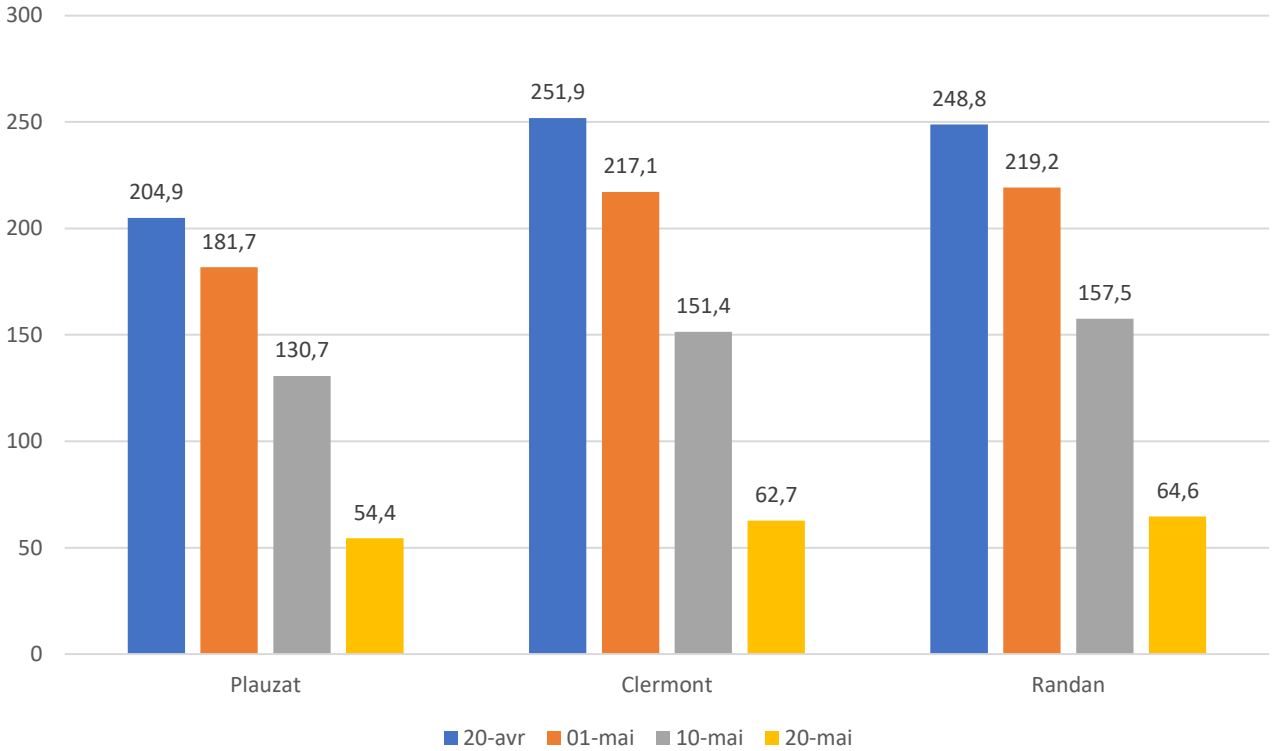
Vendredi 31 mai au Jeudi 6 mai, station de Clermont



(source Météociel)



Somme des T° base 6



Somme des températures base 6

Le graphique ci-dessus vous indique la somme des températures (base 6) sur 3 stations différentes: Plauzat, Clermont et Randan. Ces sommes sont calculées à partir de 4 dates différentes:

- en bleu, somme des T° à partir du 20 avril 2024
- en orange, somme des T° à partir du 1^{er} mai 2024
- en gris, somme des T° à partir du 10 mai 2024
- en jaune, somme des T° à partir du 20 mai 2024

L'étiquette des histogrammes donne la valeur précise de la somme des températures pour chaque date de chaque station.

Il y a peu de différence entre les stations du sud et nord département, à l'exception de Plauzat qui demeure un peu inférieur.



CONSEILS IRRIGATION



Blé

Les blés sont au stade floraison, voire stade grain laiteux pour les plus avancés. Pas de besoin en irrigation.



Maïs

Les maïs sont entre les stades 4 feuilles et 7 feuilles, les maïs semences sont à 2-3 feuilles. Pas de besoin en irrigation.

INFOS DIVERSES

AIDES : sortie de l'appel à projet France Agri-Mer

FranceAgriMer ouvre un **guichet d'aide aux investissements en exploitations pour la protection contre la sécheresse** :

- Quand ? Du **30/05/24** à la consommation de l'enveloppe ou au 31/12/24
- Pour quoi ? Pour que la demande soit éligible, il faut qu'elle comprenne **au moins un matériel d'irrigation et au moins un outil d'aide à la décision** (listes détaillées du matériel éligible à retrouver sur le site internet)
- Quel montant ? Le montant minimal des dépenses est fixé à **2 000€** et le plafond par demande est fixé à 40 000€HT pour les exploitations et 150 000€HT pour les CUMA et ASA
- Quel taux d'aide ? **30% du coût HT** des investissements (éventuellement majoré de 10 points suivant les cas)

Toutes les informations sur ce guichet d'aide sont à retrouver sur **la page internet FranceAgriMer dédiée** : [**>>> LIEN <<<**](#)

Bulletin rédigé par :

Julie DENUELLE et Ludmilla DESHAYES
Conseillères irrigation.

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
11 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière

puydedome.chambre-agriculture.fr  

Avec le soutien financier de

